

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DFA 51-G Sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M52.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote du budget par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu la délibération 2012 DF-21G du 9 juillet 2012 fixant le mode de calcul des amortissements en M52 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, soumet à son approbation la sortie de l'inventaire comptable des biens de faible valeur totalement amortis en M52 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Les biens de faible valeur, au-dessous du seuil de 400 euros T.T.C., dont la date d'entrée d'immobilisation est comprise entre 2004, date du passage à la M52, et 2014 totalement amortis seront sortis de l'inventaire comptable par opération d'ordre non budgétaire. Ces biens de faible valeur sont évalués à 1.701.396,03 euros conformément au tableau joint.

Article 2 : A partir de 2015, les biens de faible valeur, au-dessous du seuil de 400 euros T.T.C., totalement amortis seront sortis annuellement de l'inventaire comptable par opération d'ordre non budgétaire.

Article 3 : Le comptable public est autorisé à enregistrer les écritures comptables nécessaires à la sortie des biens de faible valeur totalement amortis.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO